



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 3 février 2020 à 20h12, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Anolise Brault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
4. **Adoption des comptes**
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
7. **Rapport de l'inspecteur en bâtiment**
 - 7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
8. **Administration**
 - 8.1 Dépôt du rôle de perception pour l'année financière 2020
 - 8.2 Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription de Mme Nancy Carvalho au congrès annuel 2020
9. **Sécurité publique**

Aucun point
10. **Transport**
 - 10.1 Voirie - Rang Fleury – Travaux d'ingénierie – Mandat à Pluritec Ltée
 - 10.2 Voirie - Balayage de rue – Renouvellement du contrat
 - 10.3 Garage – Installation d'un interrupteur deux voies au panneau électrique
 - 10.4 Adoption – Règlement 525-2019 relatif à l'occupation du domaine public
 - 10.5 Voirie - Téléphone cellulaire et radio mobile – Rehaussement et achat
 - 10.6 Déneigement - Achat d'une lame réversible
 - 10.7 Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Programmation révisée
11. **Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Régie d'aqueduc Richelieu Centre – Avis de fin de location
 - 11.2 Traitement des eaux usées – Laboratoire – Octroi d'un mandat
12. **Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 Adoption – Règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006 concernant la modification des dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101
13. **Loisirs, culture et famille**



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

13.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives -
Autorisation

14. Autres sujets

14.1 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation

15. Rapport des élus – Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2020-02-033

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER le point suivant :

10.8 Voirie – Achat d'un camion 10 roues – Dépôt d'une soumission

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-034

3.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-035

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE JANVIER	
salaires nets	19 917.87 \$
comptes du mois déjà payés	35 729.97 \$
comptes du mois à payer	99 107.01 \$
SOUS-TOTAL	154 754.85 \$

Appels des pompiers :

25-01-2020	143, 4e rang	Sauvetage civière-traineau	Saint-Marcel
29-01-2020	449, Bord-de-l'eau Ouest	Entraide	Saint-Louis



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

- 10 janvier 2020: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2019.
- 15 janvier 2020: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès- verbaux des séances tenues au mois d'octobre et novembre 2019.
- 15 janvier 2020: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbaux des séances ordinaires tenues au mois d'octobre et novembre 2019.
- 24 janvier 2020: DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - Accusé de réception du règlement no 518-1-2019 modifiant le règlement de gestion contractuelle ainsi que la résolution par laquelle il a été adopté.
- 28 janvier 2020: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2020.

7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport mois de janvier 2020 préparé par monsieur Yuri Camiré, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DEPOT DU ROLE DE PERCEPTION POUR L'ANNEE FINANCIERE 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le sommaire du rôle de perception pour l'exercice financier 2020 :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Évaluation imposable	259 235 600.00\$
Taxe foncière générale	1 151 006.04\$
Taxe égout pluvial et rues	62 216.52\$
Taxe d'eau	66 960.00\$
Compteurs d'eau	97 609.15\$
Taxe ordures	
Taxe résidus domestiques	42 484.00\$
Taxe collecte sélective	13 584.00\$
Taxe collecte matières organiques	30 635.00\$
Vidange des installations septiques	29 738.28\$
Taxe pour égout sanitaire	37 411.00\$
Taxe pour traitement des eaux usées	41 008.00\$
Total :	1 572 651.99\$
Crédit à recevoir du MAPAQ :	(619 333.46\$)
Grand total :	953 318.53\$

2020-02-036

8.2 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – INSCRIPTION DE MADAME NANCY CARVALHO AU CONGRES ANNUEL 2020

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER madame Nancy Carvalho à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 17, 18 et 19 juin 2020 à Québec et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 555.00\$, taxes en sus.;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement pour un montant de 212,00\$ taxes en sus, pour 2 nuits, à l'Hôtel Acadia, le déjeuner étant inclut dans le coût d'hébergement;

Les frais de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 «administration – formation» et 02 13000 310 «administration – frais de déplacement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

10. TRANSPORT

2020-02-037

10.1 VOIRIE - RANG FLEURY – TRAVAUX D'INGENIERIE – MANDAT A PLURITEC LTEE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent réaliser les travaux de réfection d'une portion du rang Fleury cette année;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité stipule que « tout contrat de services professionnels dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 49 999\$, taxes incluses, peut être conclu de gré à gré »;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la proposition de M. François Pothier, ingénieur de la firme *Pluritec Ltée*, à l'effet d'accompagner la Municipalité dans la réalisation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la réfection du rang Fleury;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la description des services fournis;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme *Pluritec Ltée* pour la réalisation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la réfection du rang Fleury, le tout conformément à la description faite dans la proposition du 24 janvier 2020 présentée par Monsieur François Pothier, au montant total et forfaitaire de 35 750.00 \$ (taxes en sus).;

En cas de besoins additionnels, les services à taux horaires seront facturés après entente préalable entre *Pluritec Ltée* et la Municipalité de Saint-Jude.

D'AUTORISER le maire, M. Yves de Bellefeuille ou en son absence le maire suppléant, Mme Annick Corbeil, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Carvalho, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant de la dépense est disponible à partir du fonds de surplus accumulé affecté au rang Fleury.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-038

10.2 BALAYAGE DE RUE – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat du balayage de rues était confié à la firme *Les Entreprises Myrroy inc.* pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail de cette entreprise ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR les services de *Les Entreprises Myrroy inc.* concernant le balayage des rues sur une base horaire de 118.00\$, taxes en sus., avec un minimum de 4 heures facturables plus transport, pour les saisons 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-039

10.3 GARAGE – INSTALLATION D'UN INTERRUPTEUR DEUX VOIES AU PANNEAU ELECTRIQUE



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'installation de la génératrice permanente au Centre communautaire un panneau électrique a été retiré pour être réinstaller au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'utilisation de ce panneau au garage avec une génératrice un interrupteur deux voies doit être installé ;

CONSIDÉRANT la proposition de *Entreprise S. Gaudette Inc.* en date du 16 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER *Entreprise S. Gaudette Inc.* pour l'installation d'un interrupteur deux voies au garage municipal pour un montant de 1 447.14\$ taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 522 «entretien et réparation – garage municipal».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-040

10.4 ADOPTION – REGLEMENT 525-2019 RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU QUE les articles 14.16.1 et suivants du Code municipal autorisent toute municipalité à prévoir, dans un règlement, les règles quant à l'occupation de son domaine public ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la présente séance du 2 décembre 2019 qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'avant l'adoption du présent règlement, la secrétaire-trésorière mentionne l'objet de celui-ci de même que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement avant le dépôt de l'avis de motion et autorisé la dispense de la lecture dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le règlement numéro 525-2019 relatif à l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-041

10.5 VOIRIE - TELEPHONE CELLULAIRE ET RADIO MOBILE – REHAUSSEMENT ET ACHAT

CONSIDÉRANT QUE le téléphone cellulaire de M. David Jacob, inspecteur municipal, acquis en 2016 nécessite un remplacement;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Solutia Télécom, partenaire du Service d'achat pour les municipalités (SAM);

CONSIDÉRANT QUE nous ne possédons pas un système de communication permettant à M. Jacob de joindre M. Stéphane Leblanc, journalier à la voirie ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat du forfait «Forfait Voix et Données - ANP» avec l'option data 5Go de Bell Mobilité pour une durée de trois ans au montant de 46.90\$/mois, taxes en sus, ce qui permet de faire l'acquisition de l'appareil au coût de 199.95\$, taxes en sus, d'un appareil cellulaire pour l'inspecteur en voirie ainsi que tous les accessoires nécessaires ;

D'ACQUERIR un appareil radio, un chargeur mural et un microphone, pour une somme de 712.00\$ plus les taxes applicables selon la soumission numéro 2760 de l'entreprise *Les Télé systèmes du Québec* et d'adhérer au forfait réseau mensuel de 29.50\$, plus les taxes applicables ;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 331 « Voirie – Téléphone »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-042

10.6 DENEIGEMENT - ACHAT D'UNE LAME REVERSIBLE

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur David Jacob, inspecteur municipal, à l'effet de remplacer la lame réversible de marque « Tenco » ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacob se dit satisfait de la lame Métal Pless achetée en 2014 ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie *Métal Pless inc.* pour une lame Truckmaxx de 12 pieds avec couteaux déclencheurs multi-section ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat et à la livraison d'une lame frontale réversible de 12 pieds à couteaux flottants déclencheurs pour la somme de 14 245.00\$ taxes non incluses;

D'EMPRUNTER une somme de 14 955.47\$ au fonds de roulement pour effectuer cette dépense en immobilisation ;

DE REMBOURSER le fonds de roulement pour un montant de 14 955.47\$ sur une période de cinq (5) ans à raison de 2 991.09\$ par année.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04040 000 « Immobilisations – Équipement à neige » en s'appropriant les sommes nécessaires au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-02-043

10.7 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - PROGRAMMATION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-02-044

10.8 VOIRIE – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES – DEPOT D'UNE SOUSSION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des détails de l'appel d'offres numéro 19-0538 pour vente par soumission publique d'un camion de déneigement cédé par la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et dont le Centre de services partagés du Québec est l'organisme responsable de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE M. David Jacob, inspecteur municipal, s'est informé sur l'état du camion et de sa valeur marchande ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'accord pour déposer une soumission pour l'achat du lot incluant un camion de déneigement Freightliner FM2 2009 ainsi qu'une aile de côté et un chasse-neige ;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que M. Jacob et M. Lafrenaye iront examiner l'équipement mis en vente par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une soumission au montant inscrit au formulaire de soumission auprès du Service de la gestion et de la disposition des biens du Centre de services partagés du Québec pour l'achat du lot décrit à l'appel d'offres numéro 19-0538.

D'EMPRUNTER la somme requise au fonds de roulement pour effectuer cette dépense en immobilisation ;

DE REMBOURSER le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à raison de un cinquième du montant emprunté par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 REGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – AVIS DE FIN DE LOCATION

La directrice générale dépose la résolution numéro 20-01-04 de la Régie d'Aqueduc Richelieu centre. Cette dernière informe la Municipalité qu'elle met fin à l'entente pour la location du local situé au 932 rue du Centre à compter du 1^{er} juillet 2020.

Les membres du conseil en prennent acte.

2020-02-045

11.2 TRAITEMENT DES EAUX USÉES – LABORATOIRE – OCTROI D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à la firme «Eurofins Environex» pour les analyses et essais de laboratoire pour les eaux usées est venu à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le laboratoire «Eurofins Environex» pour les analyses et essais de laboratoire pour les eaux usées, de gré à gré, conformément aux règles applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-02-046

12.1 **ADOPTION – REGLEMENT NUMERO 435-7-2019 MODIFIANT LE REGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 435-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS OU DES TERRAINS DESSERVIS PAR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR L'USAGE UNIFAMILIALE ISOLEE ET L'ANNULATION DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA ZONE 101**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de lotissement afin de contrôler le découpage des lots sur son territoire, de restreindre le lotissement dans certains secteurs et de régir les voies de circulation sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les dimensions des terrains desservis afin de réduire les dimensions minimales à respecter dans le but de densifier ces terrains et ces lots constructibles;

ATTENDU QU'une partie de la zone 101 est devenue la zone 113-ZR lors de l'adoption d'un règlement antérieur;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006 concernant la modification des dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. **LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

2020-02-047

13.1 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX INFRASTRUCTURES RECREATIVES ET SPORTIVES - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, la Municipalité de Saint-Jude souhaite déposer un projet intitulé *Mise aux normes et embellissement du parc municipal* ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

QUE les membres du conseil autorisent le dépôt du projet « *Mise aux normes et embellissement du parc municipal* » afin que la Municipalité puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

QUE la Municipalité de Saint-Jude s'engage à ce que les infrastructures de loisir soient accessibles à l'ensemble de la population.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro **2020-01-030**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

2020-02-048

14.1 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7 %;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus et que les répercussions se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 17 au 21 février 2020, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est fière de valoriser l'éducation et de contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont fiers de soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés; et

DE REMETTRE à chaque enfant des classes de première et deuxième année de l'immeuble Saint-Jude, ainsi qu'à chaque enfant fréquentant les immeubles de Saint-Louis et de Saint-Barnabé-Sud et résidant à Saint-Jude, un certificat d'encouragement ainsi qu'un crayon orné d'une phrase motivante et encourageante;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 951 « Subvention aux organismes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h41

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

2020-02-049



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.